



*Association d'Aide aux Frontaliers*

# Communiqué de presse

Habsheim le 03 janvier 2026

## **Retraites Agirc-Arrco : une nouvelle atteinte aux droits des retraités poly pensionnés, en contradiction avec le droit européen**

Depuis le 1er janvier 2026, des milliers de retraités subissent une baisse nette de leur retraite complémentaire Agirc-Arrco, conséquence directe de la suppression du plafonnement de la CSG pour les retraités poly pensionnés, décidée sans information claire ni débat public. Cette mesure, passée une nouvelle fois en catimini, frappe des retraités qui ont pourtant cotisé toute leur carrière pour acquérir ces droits.

### **Une double pénalisation injustifiable**

La suppression du plafonnement de la CSG, combinée à l'absence de revalorisation du point Agirc-Arrco entraîne une diminution mécanique du revenu net, sans aucune compensation. Les retraités poly pensionnés sont pénalisés précisément parce qu'ils ont cotisé à plusieurs régimes ce qui constitue un contresens social et contributif majeur.

### **Une décision contraire à l'esprit du droit européen**

L'ADF (Association d'Aide aux Frontaliers) rappelle que le plafonnement de la CSG découlait directement de la jurisprudence Nikula de la Cour de justice de l'Union européenne, selon laquelle un État membre ne peut prélever des contributions sociales qu'à hauteur des pensions relevant de sa compétence.

En supprimant ce plafonnement, la France s'expose à une remise en cause de la conformité de cette mesure avec le droit de l'Union européenne, notamment au regard des principes de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination des assurés ayant cotisé dans plusieurs régimes ou États.

### **Des réponses politiques insuffisantes**

L'ADF (l'Association d'Aide aux Frontaliers) constate que les actions engagées par les parlementaires de la région demeurent timides, insuffisantes et dépourvues de clarté alors même que des milliers de retraités sont directement concernés.

Aucune prise de position publique ferme n'a à ce jour permis d'identifier une volonté réelle d'obtenir la remise en place du plafonnement de la CSG pourtant juridiquement fondée.

### **Ce que l'ADF (l'Association d'Aide aux frontaliers) attend désormais**

L'ADF (l'Association d'Aide aux frontaliers) attend désormais des parlementaires de la région une prise de position publique claire et sans ambiguïté ainsi qu'une démarche formelle visant à obtenir

la remise en place du plafonnement de la CSG pour les retraités poly pensionnés, conformément aux principes du droit européen.

Les retraités concernés ont droit à des réponses lisibles à des engagements assumés et à des actions concrètes.

**L'ADF (l'Association d'Aide aux Frontaliers) ne restera pas silencieuse**

L'ADF (l'Association d'Aide aux frontaliers) a engagé une campagne d'information active, notamment sur les réseaux sociaux et poursuivra ses actions auprès des médias, des élus et des institutions tant que cette situation perdurera.

**Une retraite cotisée n'est pas un privilège.**

**Elle ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire.**